

ASSEMBLEE GENERALE DU 9 février 1978

Procès verbal

Ordre du jour: 1. Elections a) Exécutif  
b) Comités

2. Intersyndicale

3. Modifications à la charte

Tel que proposé par Alain Bison<sup>5</sup>  
et secondé par Réjean Rioux

1. ELECTIONS

a) Exécutif

4 des 5 postes à l'exécutif sont libres

Se propose: Jean Soublière  
Jacques Thériault  
Jacques Desjardins (la bombe)  
Pierre Paiement  
Yong Chung

Sont proposés: Alain Bison par Pierre Gaudreau (il se désiste)  
Pierre Gaudreau par Elizabeth Caron (il se désiste)

Après un discours de chacun on passe au vote.

Résultats: Jean Soublière: 77 voix  
Jacques Thériault: 88 voix  
Jacques Desjardins: 10 voix  
Yang Chung: 70 voix  
Pierre Paiement: 74 voix

Sont donc élus à l'exécutif: Jean Soublière,  
Jacques Thériault, Yong Chang et Pierre Paiement.

1. ELECTIONS b) Comités

COMITE INFORMATION: 2 postes ouverts

Personne ne se présente

COMITE D'ACTION PEDAGOGIQUE: 2 postes ouverts

Se propose: Antonin Gagnon  
Gylaine Richer

Est proposé: Isabelle Pépin par Isabelle Poissant (elle accepte)

Après un discours de chacun, on passe au vote.

Résultats: Antonin Gagnon: 57 voix  
Gylaine Richer: 63 voix  
Isabelle Pépin: 59 voix

Sont donc élus: Gylaine Richer et Isabelle Pépin

Commission Pédagogique: 2 membres manquent

SE propose: Julie Larose  
Jacques Thériault,  
Sont élus sans élections

COMITE CULTUREL: 1 poste ouvert

Se propose: André Boucher  
Claude Barrette

Après un discours, on passe au vote.

Résultats: André Boucher: 38 voix  
Claude Barrette: 37 voix

Est donc élu: André Boucher.

COMITE RELATIONS EXTERIEURS: 2 postes ouverts

Le comité propose: Yvan Constantineau  
Pierre Gaudreau

Ils sont élus.

COMITE SOCIETE: 2 postes ouverts

Se propose: Alain Brunelle  
Réjean Rioux

Pierre Gaudreau propose: Alain Bison (il refuse)  
Sylvie Morel (elle refuse)

Les élus sont représentants au conseil central de leurs comités, ils forment le quorum.

## 2. INTERSYNDICALE

Après explications sur l'intersyndicale,

Alain Bisson propose: " Que l'Association Etudiante adhère  
à l'intersyndicale."

secondé par Réjean  
Rioux

Adopté à l'unanimité.

Jacques Thériault propose:

" Que le conseil central mandate deux per-  
sonnes pour siéger à l'intersyndicale"

secondé par Alain Bisson

Adopté à la majorité.

## 3. MODIFICATION A LA CHARTE.

Alain Bisson propose:

"Un avis de motion pour modifier  
la charte"

secondé par Réjean Rioux

Adopté à la majorité.

L'exécutif devra préparer les modifications.

Réjean Rioux demande la levée de l'assemblée.